

## La Ville part en campagne contre les déjections canines



Afin de lutter contre les incivilités, la Ville de Romans lance, ce jour, une campagne de sensibilisation à l'attention des propriétaires de chien : des affiches que vous avez certainement vu « fleurir » en ville avec des visuels chocs, doublées d'un dépliant qui annonce clairement les sanctions encourues, en cas d'infractions. Les voilà prévenus !

Ce dépliant, qui sera largement diffusé, édicte les règles de bonne conduite des propriétaires avec, en face de chaque mesure, le montant de l'amende dont ils pourraient être passibles en cas d'infraction.

Ces règles sont au nombre de 3 :

- 1 Toujours tenir son chien en laisse (35€ d'amende).
- 2 Ramasser les déjections, que ce soit au milieu d'une rue, sur un trottoir ou dans les espaces verts, en se munissant, pour ce faire, des moyens adéquats (135€ d'amende).
- 3 Surveiller son animal pour qu'il ne fouille pas, ne gratte pas, n'arrache pas, ne dégrade pas les espaces verts de la ville (35€ d'amende).



La Brigade verte est chargée de lutter contre les infractions au code de l'environnement (dont font partie les déjections canines). Elle est constituée de 8 agents municipaux, tous assermentés et chargés d'une mission de service public : tout irrespect envers eux relève d'un outrage. Ils peuvent patrouiller en uniforme mais également en tenue civile.

Chaque jour, la municipalité contribue à offrir à chacun un cadre de vie propre. En plus des moyens manuels (pelles, balais, pinces à déchets), la Ville a recours à des moyens mécaniques pour l'entretien de la commune : 3 balayuses, un aspirateur de voirie et une laveuse.

## Verbatim

---

Jeanine Tachdjian, conseillère municipale déléguée à la propreté - « *A l'heure où nous nous engageons dans une politique volontariste de renaturation, afin d'améliorer le cadre de vie Romains et rendre la ville plus attractive, de telles incivilités ne sont plus tolérables. La propreté est l'affaire de tous.* »